

Adaptation des "actions Arsia" en 2019

La réflexion sur le budget prévisionnel 2019 a conduit le conseil d'administration à prendre des décisions importantes sur le futur des actions sanitaires prises par notre association et le tarif de nos prestations. En effet, il faut compter avec la conjoncture économique dans laquelle se débattent nos éleveurs mais aussi avec les contraintes imposées par nos principaux partenaires et par les autorités. A titre d'exemple, pour répondre aux demandes de simplification administrative que pratiquement tous appellent de leurs vœux, nous avons développé une série d'applications informatiques simples et fiables qui permettent à chaque utilisateur d'enregistrer lui-même tous les événements de sa ferme. Pourtant, nous devons maintenir en même temps un important staff de personnes pour assumer le travail de secrétariat que les éleveurs rechignent de faire alors que ces équipes sont appelées à assumer les nouveaux services qui se mettent en place. Il faut être clair, sans une revalorisation des rétributions et des tarifs officiels liés à la traçabilité, nous ne pourrions plus assumer gratuitement les nombreuses demandes de renseignements, de statistiques et autres services.

Même si le conseil d'administration a décidé une fois encore de figer les tarifs en 2019,

nous allons malgré tout devoir répercuter les augmentations parfois très importantes annoncées par nos fournisseurs. Ainsi, nous sommes contraints d'adapter le tarif des marques auriculaires, les règles commerciales interdisant de vendre une marchandise en dessous de son prix d'achat. Le prix des boucles va donc passer à 3,70€ mais l'intervention de 1€ décidée en 2017 est maintenue.

Nous n'avons d'autre choix également que de facturer des frais pour la gestion et l'envoi de colis par la poste.

A l'avenir, le prix des passeports et autres fournitures se verra évoluer, à moins que de se tourner résolument vers un monde sans papier. Il est déjà possible d'échanger bon nombre d'informations (facture, résultats d'analyses, formulaire de commandes...) en utilisant Cerise. Ceux qui feront ce choix seront à terme gagnants.

En ce qui concerne les analyses de laboratoire, les évolutions légales vont entraîner une baisse importante de leur nombre alors que les investissements consentis pour répondre rapidement aux demandes des éleveurs n'ont pas encore été amortis. Pour y faire face, des efforts importants seront menés pour tenter

de réduire l'inflation progressive des charges, notamment en rationalisant autant que possible ces analyses, les dépenses salariales et en délaissant progressivement le papier au profit des communications informatiques.

Ces mesures ont été malheureusement annihilées partiellement par le gel des tarifs. C'est pourquoi il a été décidé de revoir les actions sanitaires prônées depuis plusieurs années.

La plus importante est sans conteste l'abandon de la ristourne de 0,94€ accordée au membre cotisant ARSIA+ dans le cadre des tests BVD à la naissance. Cette décision est motivée par le fait qu'il est possible maintenant, et sous certaines conditions, d'obtenir un statut indemne BVD sur base d'un troupeau reconnu totalement indemne, sans faire tester ses veaux nouveau-nés. Toutefois, si la situation budgétaire s'améliore en 2019, le CA pourrait également être favorable à la restauration de cette ristourne.

Ensuite, il a été décidé de réduire quelque peu les interventions accordées pour les plans de lutte, voire les supprimer dans certains cas. Par contre, l'accent reste mis sur les avortements et les autopsies, avec un concept « all inclusive » proposé.

Le CA souhaite également renforcer les

mesures préventives dans le cadre des transactions commerciales en étendant les avantages du kit achat à ceux qui souhaitent tester leurs animaux avant de les vendre.

Globalement ce sont encore, malgré tout, près de 5 millions d'euros qui seront restitués à nos membres cotisants, sans compter les interventions accordées par le Fonds sanitaire pour les plans IBR, BVD, paratuberculose, etc... Nos équipes sont par ailleurs en contact avec des partenaires commerciaux ou scientifiques, lesquels "sponsorisent" certains projets d'étude ; les analyses réalisées dans le cadre des gripes en sont un exemple.

Vous découvrirez en page 4 les « actions Arsia » décidées et proposées par le Conseil d'administration de notre association à tous les éleveurs cotisants à la mutuelle. De quoi vous soutenir en 2019 dans vos démarches tant de traçabilité que de lutte et de prévention contre de nombreuses maladies de troupeau.

Bonne lecture à toutes et tous,

Jean Detiffe, Président de l'ARSIA

Découvrez les actions Arsia en page 4

Comment vivre avec les maladies vectorielles ?

La FESASS s'investit dans la problématique

Lieu d'échange et de réflexion pour proposer des orientations concertées et générales en matière de politique, de technique et de sécurité sanitaires, la FESASS organisait en décembre dernier, à Bruxelles et en partenariat avec la présidence autrichienne du Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne, une conférence internationale sur le problème crucial des maladies à transmission vectorielle.

La FESASS, une fédération au service des éleveurs



Les pays représentés à la FESASS sont la Belgique, le Luxembourg, la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, l'Irlande, les Pays-Bas et le Portugal.

Sa mission première est de développer et renforcer la coopération entre ses membres européens, dans le souci de veiller à la défense et à la qualité sanitaires des cheptels et de leurs produits, auprès des institutions communautaires. Elle œuvre de même à leur valorisation auprès des consommateurs et du marché mondial.

La Fédération facilite et coordonne les efforts de chaque pays dans la réalisation de leurs objectifs propres, tout en harmonisant leurs points de vue techniques afin d'élaborer des stratégies communes. Elle entretient pour ce faire des liens étroits avec les institutions communautaires et internationales et les organisations représentant les acteurs de la chaîne alimentaire dont particulièrement les organisations professionnelles agricoles européennes.

Nature et réalité de la menace, suivi des vecteurs, vaccination et disponibilité des vaccins, gestion de crises, éradication, priorités de la recherche face aux futurs défis, ... autant de sujets articulés et développés autour de la thématique des maladies redoutées et dites « vectorielles » en raison de leur transmission via des vecteurs. Tiques, moustiques et autres mouches annoncent en effet le renforcement de leurs effectifs, chargés de virus et autres germes, quand ce n'est pas carrément leur débarquement en force vers le nord de l'Europe. Sans surprise, constat unanime au sein des représentants scientifiques réunis, deux raisons majeures s'imposent, le réchauffement climatique et la circulation mondiale exponentielle des êtres vivants, hommes, animaux et végétaux compris.

Le grand retour de l'entomologie

En conséquence à cette menace, l'entomologie ou étude scientifique des insectes, reprend son envol ! L'émergence de la FCO a boosté l'intérêt pour cette discipline suite à la prise de conscience du manque d'experts en la matière. Il est essentiel pour la maîtrise de toute maladie d'en connaître la pathogénie, soit la manière dont elle est transmise ainsi que les conditions nécessaires et le cas échéant, vecteurs compris.

Il y a d'autant plus d'urgence que nous sommes 'tous' concernés... En effet, nous sommes dans un scénario et une approche « One Health », eu égard à la composante zoonotique de certaines maladies. Ainsi le virus de la fièvre du Nil occidental qui infecte principalement les oiseaux, mais aussi via la piqûre d'un moustique infecté,

hommes, chevaux, chiens, chats, chauves-souris, écureuils et lapins domestiques, ... En 2018, une épidémie humaine d'ampleur inédite a sévi dans le sud de la France, avec 24 cas enregistrés, 550 en Italie et plus de 300 en Grèce.

Pochette surprise

Les exposés fort bien documentés des experts issus tant de la recherche scientifique que d'agences nationales de surveillance sanitaire ou encore de firmes productrices de vaccins témoignent certes du suivi sérieux et rapproché de l'ensemble de ces menaces et ce dans chaque pays membre. Mais plus d'un le soulignent également, en termes d'évaluation de la menace notamment, les modèles prédictifs sont « semi-quantitatifs ». Autrement dit, il reste une marge importante d'inconnu et d'incertitude, tant les paramètres sont multiples et variables, la biologie des insectes et la médecine vétérinaire n'étant pas par ailleurs des sciences « exactes ». Le travail doit être poursuivi, de manière collaborative et complémentaire entre les pays membres, en agissant prioritairement sur les maladies à grand impact. L'impact sur l'animal, bien entendu, en termes de diagnostic et de soins à lui procurer, mais aussi l'impact économique en termes d'échanges commerciaux.

Quand le sud protège le nord...

A ce titre, l'attitude « Prévention » en vaut la peine, dont un bel exemple fut donné, à savoir la lutte contre la lumpy skin disease ou dermatose nodulaire contagieuse. Maladie animale virale, elle affecte principalement les bovins d'élevage et les zébus, mais touche également les girafes, les buffles et les impalas. Transmise par des insectes et des acariens hématophages (tiques), elle est rarement mortelle mais préjudiciable sur le plan économique, en affectant les rendements. Cette maladie répandue en Afrique depuis un siècle puis dès 2012 au Moyen-Orient et vers le sud-est européen, a émergé en 2015-2016 en Europe. Cas d'école, l'Union européenne a maîtrisé avec efficacité la dangereuse invasion. Repérée en Grèce, une zone de vaccination a directement été déterminée et étendue massivement en 2017 à la Serbie, au Kosovo et en Bulgarie également concernés par des foyers infectieux. Réussite

totale, tous les foyers sont restés confinés. Plus au nord, la Croatie pourtant indemne de tout foyer a cependant décidé de la vaccination générale... ce que le conférencier a qualifié d'« aubaine épidémiologique » pour le Nord de l'Europe, dont la protection a d'autant plus été assurée avec, pour retombées positives à terme, de probables économies de taille !

... et le nord... l'extrême nord ?

Cette initiative croate mérite réflexion... En termes de fièvre catarrhale ovine, la Belgique est officiellement indemne. Or actuellement, plusieurs sérotypes du virus responsable, 1, 2, 4, 8 et/ou 16, circulent activement au sein de l'Union européenne, dont la France en particulier. Tout en sachant la complexité de la vaccination en termes de disponibilité et des multiples sérotypes actifs, ne devrions-nous pas nous en inspirer... ?

La grande difficulté est de convaincre l'éleveur (et son vétérinaire aussi parfois !) de l'utilité du geste vaccinal... ou de 'se laisser' convaincre. Quand la maladie n'est pas là, avec ses symptômes et ses dégâts, le facteur « émotionnel » manque aussi. La réactivité est différente. En attendant ce genre de situation extrême, il ne reste que l'information et l'invitation à prendre les devants d'autant plus si le soutien financier est assuré par un Fonds, une Agence... Ceci dit, la production d'un vaccin est souvent aussi difficile à gérer qu'un moucheron...

Après la chasse aux moustiques, la chasse aux vaccins

Rien de plus aléatoire en effet qu'un vaccin en termes de doses disponibles. De multiples cas de figure en décident : une maladie toute nouvelle et donc encore inconnue, une maladie soudainement émergente sans crier gare, un vaccin oui... mais en rupture de stock, un vaccin oui... mais en préparation laquelle nécessite jusqu'à 10 ans et un budget non négligeable, sans compter les autorisations nationales de mise sur le marché non moins fastidieuses à obtenir. Last but not least, l'intérêt financier pour une firme de concevoir et/ou produire, ou non, un nouveau vaccin... Clairement, quand il y en a, on ne devrait peut-être pas trop faire la fine bouche...

12 maladies vectorielles dans le collimateur de la Loi de Santé animale

Pour les plus connues, elles s'appellent fièvre catarrhale ovine, peste porcine africaine, fièvre du Nil occidental, fièvre de la vallée du Rift, ou encore dermatose nodulaire contagieuse, pour la plupart liées à un virus et sévissant tantôt chez les petits, tantôt chez les grands ruminants ou encore les deux, et sans épargner les suidés... nos sangliers gaumais ne le savent que trop. 12 maladies au total et classées en catégories de A à E, selon la loi européenne de santé animale. Les insectes vecteurs sont des moucheron, des taons, des moustiques, ou encore des tiques...

- A** maladie qui n'est pas présente normalement dans l'Union et prise de mesures immédiates d'éradication en cas de détection.
- B** maladie qui doit être contrôlée dans tous les États membres avec l'objectif d'éradication.
- C** maladie préoccupante pour certains États membres et dont est empêchée la propagation vers d'autres parties de l'Union officiellement indemnes ou ayant un programme d'éradication de la même maladie.
- D** maladie pour laquelle des mesures sont nécessaires pour l'empêcher de se répandre du fait de son entrée dans l'Union ou des mouvements entre États membres.
- E** maladie pour laquelle une surveillance est nécessaire au sein de l'Union.

Maladies	Catégorie(s)	Espèces
Fièvre de la vallée du Rift	A+D+E	Bovins, chevaux, ...
Dermatose nodulaire contagieuse	A+D+E	Bovins, bisons, ...
Peste équine	A+D+E	Equidés
Peste porcine africaine	A+D+E	Suidés
Fièvre catarrhale ovine (langue bleue)	C+D+E	Bovins, ovins, caprins, cervidés, ...
Maladie hémorragique épizootique	D+E	Bovins, cervidés, ...
Surra	D+E	Bovins, équidés, ovins, ...
Anémie infectieuse équine	D+E	Equidés
Encéphalomyélite équine vénézuélienne	D+E	Equidés
Encéphalite japonaise	E	Equidés
Fièvre du Nil occidental	E	Equidés
Encéphalomyélite équine de l'est/ de l'ouest	E	Equidés

Communication et collaboration

Aux dires de plus d'un orateur, malgré les digues de la prévention, malgré les connaissances scientifiques croissantes, l'Europe n'échappera pas à l'augmentation de circulation de ces multiples maladies et de leurs vecteurs. Y faire face passe par la communication et la collaboration constructives entre les pays. La FESSAS

l'aura concrétisé au terme de ce colloque en fédérant et suscitant l'interaction entre les pays membres sur cette problématique, sans toutefois oublier les réalités quotidiennes des deux principaux acteurs de terrain, l'éleveur et le vétérinaire.

Vaccination préventive: Anticipation, préparation et partenariat

Comme l'a souligné et développé ci-après le Président de la FESSAS, Didier DELMOTTE, « important outil de la nouvelle loi de santé animale, la vaccination préventive permet de contrôler la maladie, participe au bien-être animal et apporte une contribution intéressante à la poursuite des activités commerciales ».

Le recours à la vaccination préventive est une réponse à trois « facettes ». La réponse d'urgence afin d'établir une zone « tampon » autour d'un premier foyer, protégeant le reste du pays et les animaux à l'intérieur de cette zone. La réponse à une menace croissante dans un pays voisin pour empêcher la propagation de germes pathogènes dans son pays, avec la nécessité d'organiser dans ce cas une approche collective. D. Delmotte évoque à ce titre l'exemple croate édifiant de la campagne de vaccination contre la lumpy skin disease en 2017 (cf ci-dessus) mais, souligne-t-il, « un succès... parce qu'il était obligatoire et cofinancé par la Commission européenne et l'État ». Enfin, la réponse à une maladie devenue endémique sur un territoire. Dans ce cas, la vaccination peut être volontaire ou obligatoire, selon l'objectif poursuivi par les autorités vétérinaires et les éleveurs. Volontaire si la décision est de vivre avec la maladie, laissant le choix individuel à chaque éleveur et « l'exemple de la maladie de Schmallenberg a montré les limites d'une telle approche ». Ou obligatoire si le contrôle de la maladie semble nécessaire et réalisable.

Ainsi, l'EFSa a démontré que dans le cas du virus de la fièvre catarrhale du mouton, il serait nécessaire d'assurer un taux de vaccination élevé pendant au moins cinq ans.

Disponibilité des vaccins en termes de quantités et d'autorisation de mise sur le marché mais aussi de vaccins 'DIVA' permettant la distinction des animaux vaccinés et des animaux potentiellement infectés, règlements pertinents sur la vaccination, nécessité d'accords pour le commerce international et last but not least, information pertinente des consommateurs... sont autant de préalables essentiels sur lesquels travaillent activement la FESSAS, en concertation suivie avec les autorités européennes, l'Agence européenne et le réseau des chefs d'agences nationales, tous conscients de la nécessité de disposer d'un vaccin efficace en quantité suffisante et au bon moment. Ainsi, concrètement et en particulier, « la réglementation européenne sur la fièvre catarrhale du mouton (FCO) devrait permettre aux États membres de convenir des modalités d'utilisation de la vaccination afin de sécuriser les échanges commerciaux. Nous soutenons fermement à cet égard la proposition d'inclure dans le futur règlement le recours à la dérogation pour adapter les exigences de garantie aux statuts et besoins des États membres ».

En termes de gestion de la vaccination, D. Delmotte la conçoit à terme obligatoire et cofinancée.

« Face à la grave menace des maladies vectorielles catégo-

risées dans la loi de santé animale (cf. ci-dessus), nous savons clairement que seule une vaccination massive et prolongée est efficace. Par conséquent, si une politique de vaccination préventive était mise en place contre une telle maladie, elle devrait selon nous être obligatoire et supervisée par l'autorité compétente. C'est le seul moyen d'assurer l'efficacité de la vaccination, que ce soit pour contrôler la persistance ou la propagation de la FCO dans une zone ou pour protéger une zone contre le risque d'introduction ».

En termes de financement de telles campagnes de vaccination, si le recours aux fonds publics s'impose, le président de la FESSAS estime aussi la responsabilité partagée, avec la mobilisation de tous.

Enfin pour adapter la gestion de la vaccination aux attentes des agriculteurs, une certification de vaccination pour les animaux destinés au commerce doit être envisagée, ce qui implique qu'elle soit obligatoirement effectuée par un vétérinaire.

L'un des problèmes les plus importants reste la disponibilité à temps et suffisante d'un vaccin efficace et approuvé. « Un partenariat public-privé pour sécuriser la production doit être développé ». Et de conclure avec sagesse... « Nous devons être conscients des limites de la vaccination préventive et travailler parallèlement sur des alternatives telles que les infrastructures anti-vecteurs, l'utilisation de répulsifs, l'immunité naturelle et le contrôle des importations dans l'UE ».

Avortements en série et non élucidés ? Approche diagnostique innovante à l'ARSIA !

Des séries d'avortements non élucidés ?

Les avortements chez les bovins peuvent être liés à un grand nombre de maladies, et toutes ne sont pas encore connues. Le « Protocole Avortement » en diagnostique systématiquement un grand nombre (figure ci-dessous) mais pas dans 100 % des cas. En 2018, la proportion d'avortements dont le germe pathogène responsable a pu être identifié est d'environ 50 %.

Lorsque les principales causes infectieuses ont été investiguées, qu'aucun pathogène n'a pu être identifié et que les vaches continuent d'avorter, il convient d'organiser une visite d'exploitation afin d'étudier l'ensemble des causes possibles. Ces dernières peuvent être d'origines alimentaire, toxique, génétique, immunitaire, traumatique, ... Ces causes non infectieuses existent bel et bien mais la sphère infectieuse n'a pas encore livré tous ses secrets... il subsiste un « trou » diagnostique malgré notre panel d'analyses.

Un avortement isolé pour lequel tous les résultats sont négatifs, c'est « rassurant » dans une certaine mesure. Cela permet d'avancer l'hypothèse que l'avortement n'est pas dû à la BVD, la néosporose, la fièvre Q, la salmonellose, etc... en bref, aux causes principales d'avortement.

Par contre, observer une série d'avortements dont la cause n'a pas pu être identifiée malgré la batterie d'analyse est très problématique et il est impératif d'y parvenir.

Malgré le Protocole Avortement très étoffé proposé par l'ARSIA, il subsiste un certain nombre de pathogènes connus ou inconnus non diagnostiqués actuellement. Les causes en sont multiples : kit d'analyse non disponible sur le marché, pathogènes difficilement cultivables, ...

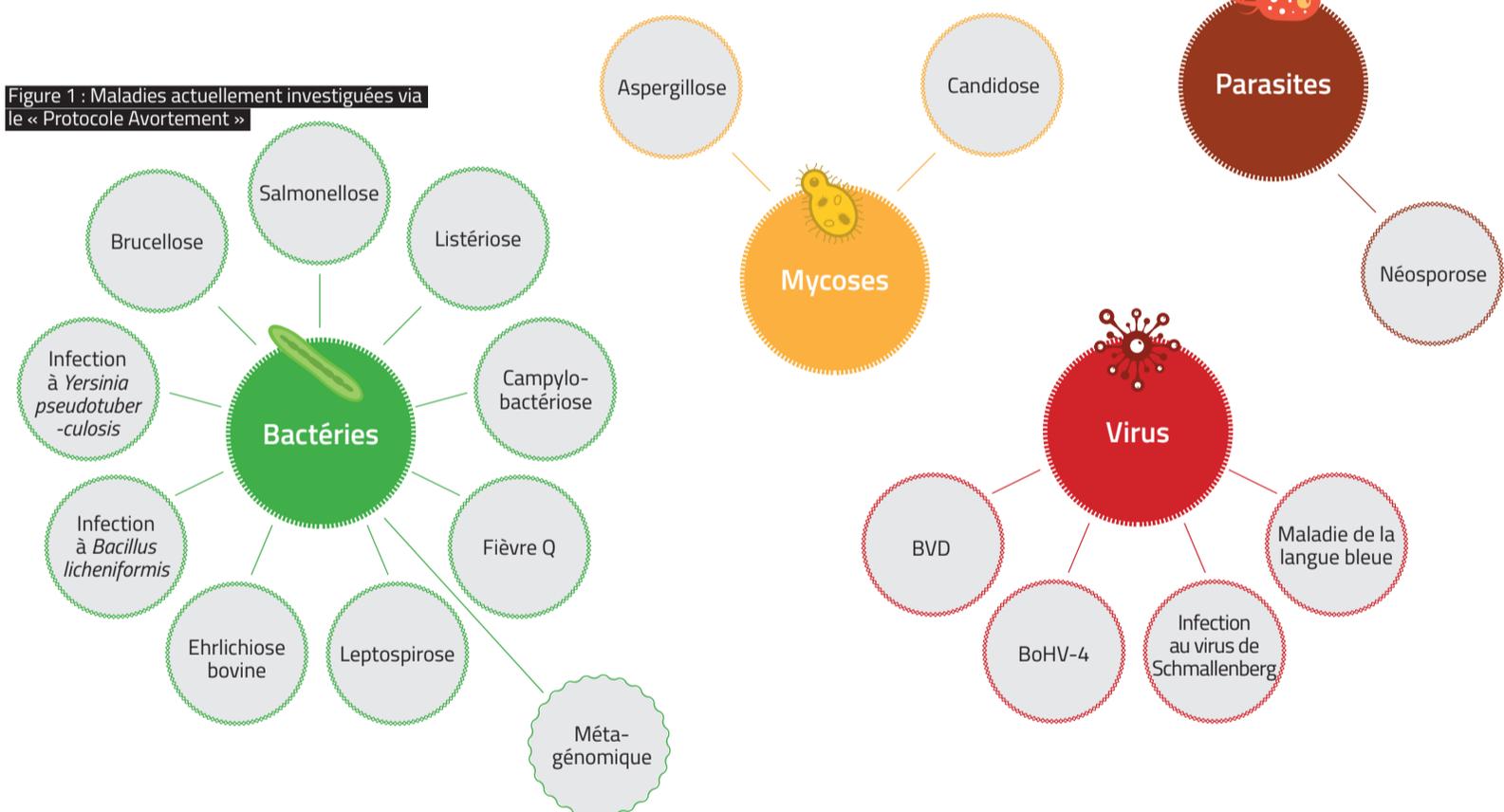
Comment améliorer le diagnostic ?

Dans cet objectif, l'ARSIA a décidé d'investir dans une technique innovante : la « Métagénomique bactérienne ». Cette approche, dite « sans a priori », consiste à décrire la population bactérienne totale, présente dans un échantillon. L'utilisation de cette approche diagnostique apparaissait jusqu' il y a peu comme totalement irréaliste en raison de son coût élevé et de la durée de l'analyse. Cette perception a changé suite à leur réduction respective, tant et si bien que l'ARSIA a ajouté cette corde à son arc pour atteindre son objectif.

Les premiers résultats obtenus lors de nos études préliminaires ont permis de montrer que l'ADN de bactéries était présent dans les échantillons d'avortements alors que les méthodes habituelles de recherche n'avaient pas permis de les identifier (par ex., *Ureaplasma diversum*, bactéries anaérobies, etc...).

**Métagénomique = analyse de l'ensemble de l'ADN des bactéries présentes dans un milieu donné. Le catalogue de ces séquences ADN représente le génome global d'un échantillon donné, appelé aussi métagénome.*

Figure 1 : Maladies actuellement investiguées via le « Protocole Avortement »



Que faire en cas d'avortements non élucidés ?

L'ARSIA se charge de comptabiliser tous les avortements analysés au sein de votre troupeau et de vérifier si une cause a pu être identifiée.

En cas de série d'avortements sans cause connue, un panel spécifique d'analyses comprenant la « Métagénomique bactérienne » sera réalisé automatiquement. Vous n'avez donc rien à faire de particulier afin de bénéficier de cette nouvelle approche diagnostique.

Bon à savoir

- Certaines maladies sont **transmissibles à l'homme** ! Les rechercher en adhérant au Protocole Avortement, c'est vous protéger ainsi que vos proches.
- N'oubliez pas d'isoler l'animal avorté, il est une source possible de contamination.
- Le ramassage de l'avorton ainsi que toutes les analyses sont entièrement pris en charge.
- Consultez l'ensemble des résultats d'analyses « Avortement » de VOTRE troupeau via le module GesAvo, disponible sur CERISE.

L'ARSIA vous accompagne...

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez assainir votre troupeau et améliorer vos performances d'élevage.
Contacter l'ARSIA en téléphonant au 083 23 05 15 et ou en envoyant la 1^{ère} page du document « FORM 45 »
par mail à ramassage.cadavre@arsia.be ou par fax au 065 39 97 11
... pour demander le passage gratuit de la camionnette si le transport de l'avorton est nécessaire.

Chronique d'une épidémie de salmonellose bovine annoncée ... et maîtrisée dans le cadre du GPS "salmonellose"



Préoccupante pour nombre d'éleveurs et leurs vétérinaires qui constatent depuis des mois son augmentation, la salmonellose bovine fait l'objet de toute notre attention. Nous vous présentons en décembre le projet GPS 2019 « Observatoire de la salmonellose », soutenu par le Fonds de Santé. En voici déjà une application « terrain », dans une exploitation touchée en automne 2018 par cette maladie.

Fin octobre : Un éleveur achète un beau taureau BBB reproducteur de 1100 kg, via un marchand, dans un autre élevage (qui vaccine contre la salmonellose). Par mesure de précaution, il a recours au Kit Achat proposé par l'Arsia, à l'arrivée du bovin. Hélas, le résultat sonne l'alerte : « **taureau Salmonella Dublin positif** » ! Positif sur le sang mais négatif sur les matières fécales, ce qui rassure le vétérinaire sur un statut probablement non excréteur de l'animal. D'autant qu'un résultat positif sur le sang peut être expliqué par la vaccination pratiquée dans le troupeau précédent... Le taureau rejoint donc ses compagnes. Las, 15 jours après...

Mi-novembre : Appelé pour un veau de 2 semaines mort en peu de temps, le vétérinaire l'envoie à l'autopsie. Suivent les analyses au labo sur les organes prélevés. Ce qui ne devait pas arriver... arrive : « **veau mort de septicémie à Salmonella Dublin** » ! Le piège se situe au niveau de l'excrétion en réalité intermittente de la bactérie *Salmonella* dans les matières fécales de l'animal infecté. Plusieurs autres veaux sont par ailleurs malades, avec un tableau davantage septicémique que diarrhéique : forte fièvre, affaiblissement, apathie.

Le vétérinaire met en place un traitement selon les données de l'antibiogramme : *S. Dublin* est sensible à tous les antibiotiques testés in vitro, au labo... in vivo, sur le terrain, c'est autre chose ! L'échec thérapeutique peut être expliqué par la particularité des salmonella qui

trouve abri à l'intérieur même des cellules de son hôte et bénéficie de la sorte d'une protection contre les molécules antibiotiques.

Décembre :

Le 3 : visite de l'élevage avec le vétérinaire d'exploitation, le vétérinaire GPS de l'ARSIA et l'éleveur :

- Evaluation globale de l'élevage à l'aide de la fiche SPOT disponible sur CERISE: tour des animaux, lots, infrastructures, ...

- Premiers conseils de biosécurité (cf ci-contre) et de management adapté à la situation infectieuse, y compris pour l'éleveur lui-même ! Rappelons-le, la salmonellose peut être transmise à l'homme.

- Etablissement d'un plan d'action :

- Prélèvements « qui quoi quand comment »
- Commande d'un autovaccin à administrer rapidement mais en attente toutefois de la réalisation des prélèvements pour ne pas fausser les résultats sérologiques. Il faut par ailleurs un délai de 15 jours pour obtenir un autovaccin.
- En termes de traitement, réflexion vétérinaire entre le praticien et le consultant ARSIA sur les alternatives possibles et un éventuel recours aux antibiotiques dits « critiques ».

Le 5 : le taureau est envoyé à l'engraissement.

Le 17 : descente d'une escadrille d'étudiants vétérinaires préleveurs, en collaboration avec la Faculté de Médecine Vétérinaire. Sur l'ensemble des bovins, 800 prélèvements au total de sang, matières

Salmonellose dans l'élevage ? BIOSECURITE !

- Isoler rapidement les animaux malades (vache avortée, veaux malades, ...) en les éloignant en particulier du box à vêlage et des veaux
- Organiser le travail de nourrissage et de nettoyage en commençant par les animaux sains et en terminant par les animaux contaminés.
- Laver et désinfecter la loge dans laquelle le/les individus séjournent.
- Eviter de nourrir les veaux avec le lait et le colostrum d'une vache infectée.
- Soigner en dernier les animaux malades et porter des vêtements réservés à cette tâche.
- Mains (Pensez à soi et ses proches aussi !) et bottes sont lavées et désinfectées autant que possible après tout contact.

fécales, écouillons rectaux et d'environnement.

Le 23 : édition des résultats :

- Sérologie : 10% de vaches positives. Parmi ces dernières et hormis 2, toutes ont eu un contact avec le taureau et sont dès lors rassemblées dans un même lot, afin de les séparer du reste du cheptel et plus particulièrement des veaux.

- Matières fécales et prélèvements d'environnement : tous les prélèvements se sont révélés négatifs. La circulation du germe est donc présumée faible. La bonne tenue et l'hygiène générale de la ferme y sont certainement pour quelque chose !

Le 24 : délivrance de l'autovaccin et administration à l'ensemble du cheptel, veaux et vaches, excepté les gestantes très avancées (risque d'avortement).

Prévu en 2019 : Recontrôler l'excrétion

éventuelle de la bactérie et la transmission de la maladie par prélèvements effectués régulièrement, toujours dans le cadre du GPS « Salmonellose ».

En conclusion, ce fut une affaire rondement menée, avec une belle et efficace collaboration de chacun, à son poste. Soulignons la démarche initiale de l'éleveur qui en recourant au Kit Achat permit ensuite au vétérinaire de lever le lièvre... Les mesures de biosécurité adéquates et rapides auront limité les dégâts consécutifs à l'arrivée du taureau infecté.

En ce qui nous concerne, nous ne pouvons que réitérer le conseil habituel lors d'un achat: un animal séropositif est un animal à risque qui devrait toujours être réformé, même s'il a été vacciné. Car s'il infecte le troupeau, les conséquences sanitaires et économiques sont très importantes. Néanmoins, la décision finale appartient au nouveau propriétaire, qui prendra ce risque ou non.

Vous achetez un bovin ? Soyez prudent, pensez à la « convention de garantie sanitaire »

Disponible et imprimable sur www.arsia.be, l'Arsia vous propose un modèle de convention de garantie sanitaire, à proposer au vendeur et cosigner avant de lui acheter un bovin. Y sont reprises les maladies non reconnues comme vices rédhibitoires mais testées dans le Kit achat proposé par l'Arsia. Pensez-y !



Actions 2019

L'ARSIA ristournera près de 5 millions € à ses membres cotisants ARSIA⁺. Outre les interventions sur les analyses pour environ 3,5 millions €, le conseil d'Administration a décidé des actions suivantes.

ACTIONS	TARIFS (HTVA)
Paratuberculose - Plan de contrôle*	
Prix de base "cotisant"	3,81 €
Action ARSIA ⁺	-----
Action Fonds sanitaire	-1,7 €
Prix final	2,11 €

ACTIONS	TARIFS (HTVA)
Paratuberculose - Plan de lutte*	
Prix de base "cotisant"	41,6 €
Action ARSIA ⁺	-29,6 €
Action Fonds sanitaire	-----
Prix final	12 €

ACTIONS	TARIFS (HTVA)
BVD: Test à la naissance dans 1 troupeau indemne	
Prix de base "cotisant"	5,02 €
Action ARSIA ⁺	-----
Action Fonds sanitaire	-1,88 €
Prix final	3,14 €

ACTIONS	TARIFS (HTVA)
Néosporose - Plan de lutte*	
Prix de base "cotisant"	3,81 €
Action ARSIA ⁺	-1,88 €
Action Fonds sanitaire	-----
Prix final	1,93 €

ACTIONS	TARIFS (HTVA)
Protocole Avortement	
Prix de base "cotisant"	Selon le cas
Action ARSIA ⁺	100%
Action Fonds sanitaire	-----
Prix final	Gratuit

Kit biosécurité	Achat	Vente
Prix de base "cotisant"	Selon l'animal	
Action ARSIA ⁺	4 €	4 €
Action Fonds sanitaire	3 €	-----
Prix final	Selon l'animal**	

* Moyennant la signature d'un contrat avec l'ARSIA
** Voir notre site www.arsia.be

Vous vendez un bovin ?

Nouveau à l'ARSIA en 2109 : un Kit « Vente » à la disposition de l'éleveur
Plus d'infos en appelant le 083/ 23 05 15 (option 4)